



ODEADOM

Office de développement
de l'économie agricole
d'outre-mer



Rapport d'activité 2018

Guadeloupe • Guyane • Martinique • Mayotte • La Réunion
Saint-Barthélemy • Saint-Martin • Saint-Pierre-et-Miquelon



Sommaire

L'office	p.4
Les principales réalisations de l'année	p.4
Les chiffres clefs	p.5
L'organigramme	p.6
Les filières – Les grandes cultures traditionnelles	p.7
La filière banane	p.7
La filière canne-sucre-rhum	p.11
Les filières – Les filières de diversification	p.15
Les réalisations marquantes en 2018	p.15
Les modalités d'intervention de l'office	p.19
Le contrôle des bénéficiaires du POSEI France	p.23
Les contrôles sur place avant paiement	p.23
Les contrôles ex post (après les faits)	p.23
Anomalies les plus fréquemment rencontrées lors des contrôles sur place	p.23



Champs de canne à sucre (Martinique)

Mot du Directeur



© CHOM-STUDIO/AREQUIN

L'année 2018 aura été marquée pour l'agriculture ultramarine par le double exercice politique des états généraux de l'alimentation et des assises des outre-mer. La loi #Egalim, publiée le 30 octobre 2018 et le livre bleu des assises devraient contribuer à assurer une meilleure couverture des besoins alimentaires des populations locales en produits frais et transformés, tout en diminuant la pression de l'agriculture sur l'environnement, en préservant les ressources naturelles sur lesquelles s'appuie le développement de l'activité agricole.

L'ODEADOM a contribué à cette trajectoire à trois niveaux.

Les 360 millions d'euros d'aides gérées par l'établissement ont été versées en 2018, comme les années précédentes, conformément au calendrier communautaire. La nouvelle organisation territoriale avec les préfets représentants de l'ODEADOM dans chaque département, s'appuyant en pratique sur les DAAF, s'est renforcée en 2018 sur le plan des procédures et du contrôle, consolidant ainsi la présence de l'office dans les territoires concernés. Le nouveau système d'information ANDROMAID est entré en production avec succès à mi-année

permettant une instruction des dossiers partagée au niveau local et central, tout en sécurisant le processus de paiement.

Le nouveau conseil d'administration mis en place fin 2017 a travaillé de façon transversale tout au long de l'année 2018 sur des thématiques prioritaires : gestion des risques, préfinancement des entreprises, signes de qualité et agriculture biologique, transformation agroalimentaire et liens entre agriculture et tourisme. Il en a résulté de nombreuses propositions adoptées par le conseil d'administration de novembre 2018 ; les comités sectoriels ont par ailleurs pleinement joué leur rôle d'instances de concertation avant la publication de toute nouvelle décision.

En sus du chantier annuel visant à l'élaboration d'un bilan des aides à l'agriculture, l'observatoire de l'ODEADOM a publié deux notes thématiques : la couverture des besoins alimentaires dans les DOM et les revenus agricoles ultramarins, disponibles sur le site de l'ODEADOM. Par ailleurs, un outil de visualisation et de partage des données a été élaboré en partenariat avec FranceAgriMer. Cet outil, dorénavant fonctionnel, a été ouvert aux membres du conseil d'administration et des comités sectoriels. ●

Hervé Deperrois

Mot du Président du Conseil d'administration



© CHOM-STUDIO/AREQUIN

Le rapport d'activité dresse chaque année le bilan des engagements de l'office dans les Outre-mer et donne un aperçu de la situation des filières de production. Pour l'avenir, en Outre-mer comme ailleurs, l'agriculture est placée devant les défis de la transition :

- transition vers un usage limité et maîtrisé des produits phytopharmaceutiques ;
- transition vers une production agricole répondant aux besoins des populations locales ;
- transition vers une exploitation durable des ressources ;
- transition vers une qualité, atout de la différenciation de la production...

Les agriculteurs devront, pour ce faire, engager de multiples mutations au bout desquelles il va falloir éviter une déprise agricole supplémentaire.

Pour cela, l'ensemble des organismes d'accompagnement devront se mobiliser dans l'objectif du maintien du tissu productif agricole Outre-mer.

L'ODEADOM a montré dans le passé sa capacité à répondre aux enjeux nouveaux. De par sa spécialisation sur les Outre-mer et sa connaissance des problématiques ultramarines, je ne doute pas que l'ODEADOM, avec son Conseil d'administration et ses services, saura décider des orientations et des mesures adaptées et pertinentes à proposer pour nos agriculteurs.

Les enjeux nouveaux ouvrent certainement de nouvelles perspectives pour les agriculteurs. Il nous appartient ensemble d'en saisir l'opportunité.

Bonne lecture à toutes et à tous. ●

Louis Daniel Bertome

Les principales réalisations de l'année

L'Observatoire de l'économie agricole dans les DOM

En sus du chantier annuel visant à l'élaboration d'un bilan des aides à l'agriculture, l'Observatoire de l'ODEADOM a travaillé en 2018 plus précisément sur deux thématiques :

- la couverture des besoins alimentaires dans les DOM ;
- les revenus agricoles ultramarins.

Ces thématiques ont fait l'objet de notes d'analyse, ainsi que de tables de données publiées sur le site de l'ODEADOM. Ces différents travaux ont été réalisés en partenariat avec les DAAF et leurs services statistiques, ainsi que le ministère chargé de l'Agriculture et FranceAgriMer.

Par ailleurs, un outil de visualisation et de partage des données a été élaboré en partenariat avec FranceAgriMer. Cet outil, dorénavant fonctionnel, a été ouvert à l'administration et aux membres du Conseil d'administration.

La certification des comptes de l'ODEADOM comme organisme payeur

Audit de la Commission de certification des comptes (CCCOP) des organismes payeurs pour la certification des comptes 2018

Conformément au règlement (UE) n° 908/2014, les audits de la CCCOP sont annuels et aboutissent à l'établissement d'un rapport définitif à la Commission européenne qui justifie la décision de la certification des comptes de l'organisme payeur pour l'année concernée.

Les travaux réalisés portent, d'une part, sur la conformité de ce dernier avec les conditions d'agrément, le fonctionnement des contrôles internes et des procédures, les modalités de protection des intérêts financiers de l'Union et, d'autre part, sur les régimes de soutien du FEAGA (POSEI).

Sur la base du rapport définitif transmis par la CCCOP, la Commission européenne émet une communication, conformément aux articles 33 et 34 du règlement précité, portant sur la décision d'apurement des comptes de l'exercice financier, sur les observations portant sur l'organisme payeur, sur les mesures correctives et sur les propositions de corrections financières.

Une enquête d'apurement de conformité peut être ouverte en fonction du calcul des corrections financières.

Concernant l'exercice financier 2018, le rapport de la CCCOP fait valoir :

- des conditions d'agrément remplies ;
- des procédures effectuées dans le respect de la réglementation européenne ;
- des intérêts financiers de la l'Union protégés ;
- des recommandations de degré intermédiaire en matière de légalité/régularité et concernant la gestion des aides pour le RSA et les réseaux de référence, ainsi que l'adaptation des contrôles sur place face aux risques spécifiques liés aux bénéficiaires.

La communication de la Commission européenne en date du 16 avril 2019, confirme l'apurement des comptes de l'ODEADOM au titre de l'exercice financier 2018, les recommandations formulées par l'organisme de certification, et propose d'exclure du financement par les fonds européens un montant total de 91 K€ dont 51 K€ pour la filière banane et 40 K€ pour la filière de diversification.

Mise en œuvre des groupes de travail du Conseil d'administration

Suite à la décision prise du Conseil d'administration du 20 novembre 2017, l'ODEADOM a piloté tout au long de l'année 2018 différents groupes de travail sur les thématiques suivantes :

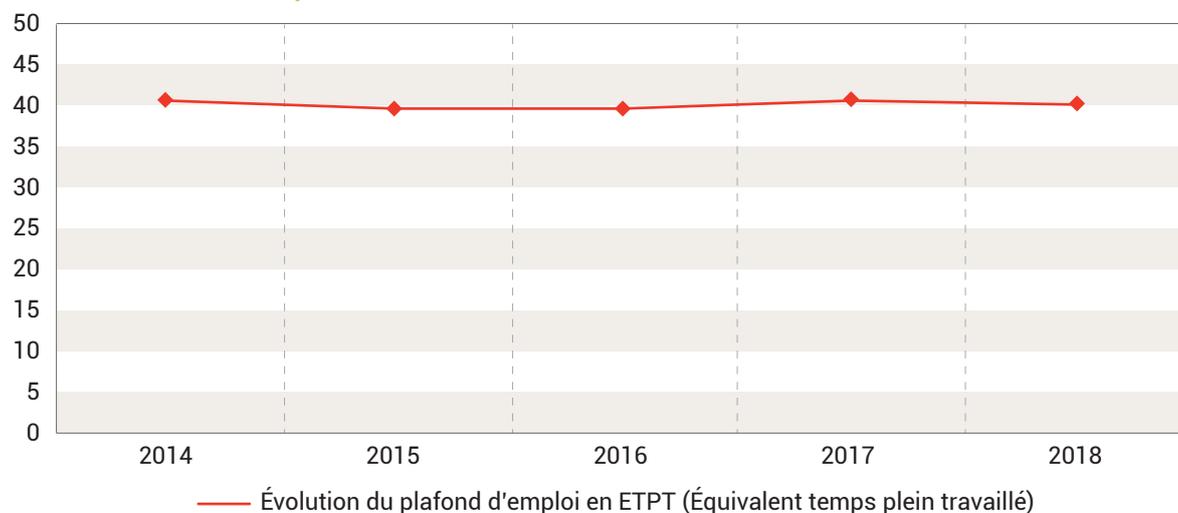
- Agriculture biologique et autres signes de qualité ;
- Gestion des risques ;
- Préfinancement des entreprises ;
- Transformation agroalimentaire ;
- Agriculture et tourisme.

Ces thématiques transversales aux quatre filières (banane, canne, diversification végétale et diversification animale) ont permis d'engager une discussion entre professionnels et administrations et de rencontrer des acteurs clés dans ces domaines. Les conclusions de ces groupes ont été rapportées au Conseil d'administration de novembre 2018.

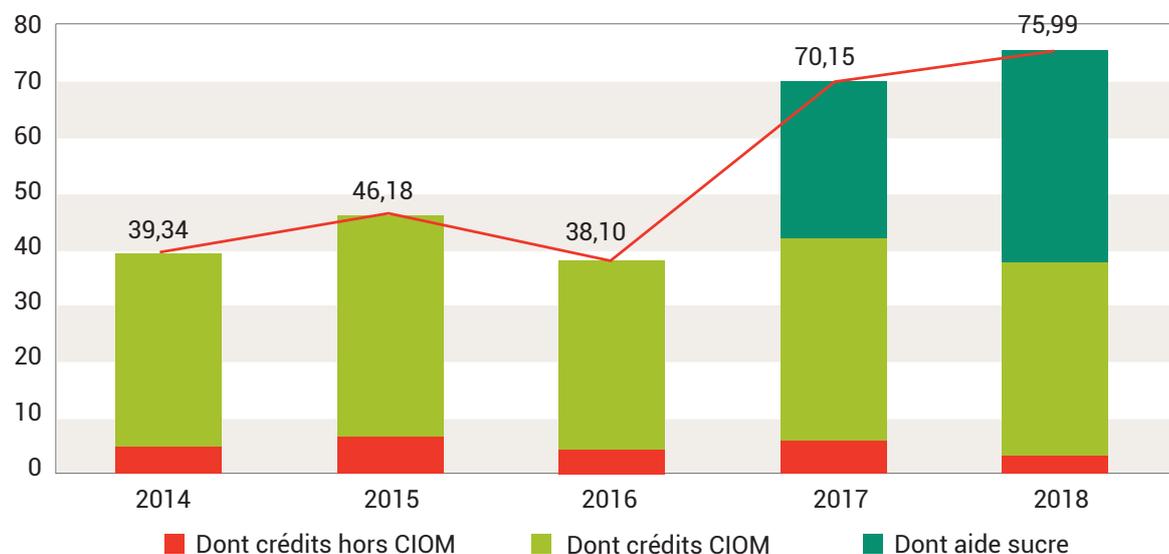
Les chiffres clés

En millions d'euros	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses de fonctionnement	4,22	4,29	4,56	4,23	4,53
Dépenses d'intervention nationale	39,34	46,18	38,10	70,15	75,99
<i>dont crédits hors CIOM</i>	4,76	6,61	4,32	5,88	3,21
<i>dont crédits CIOM</i>	34,58	39,57	33,78	36,27	34,48
<i>dont aide sucre</i>	-	-	-	28,00	38,00

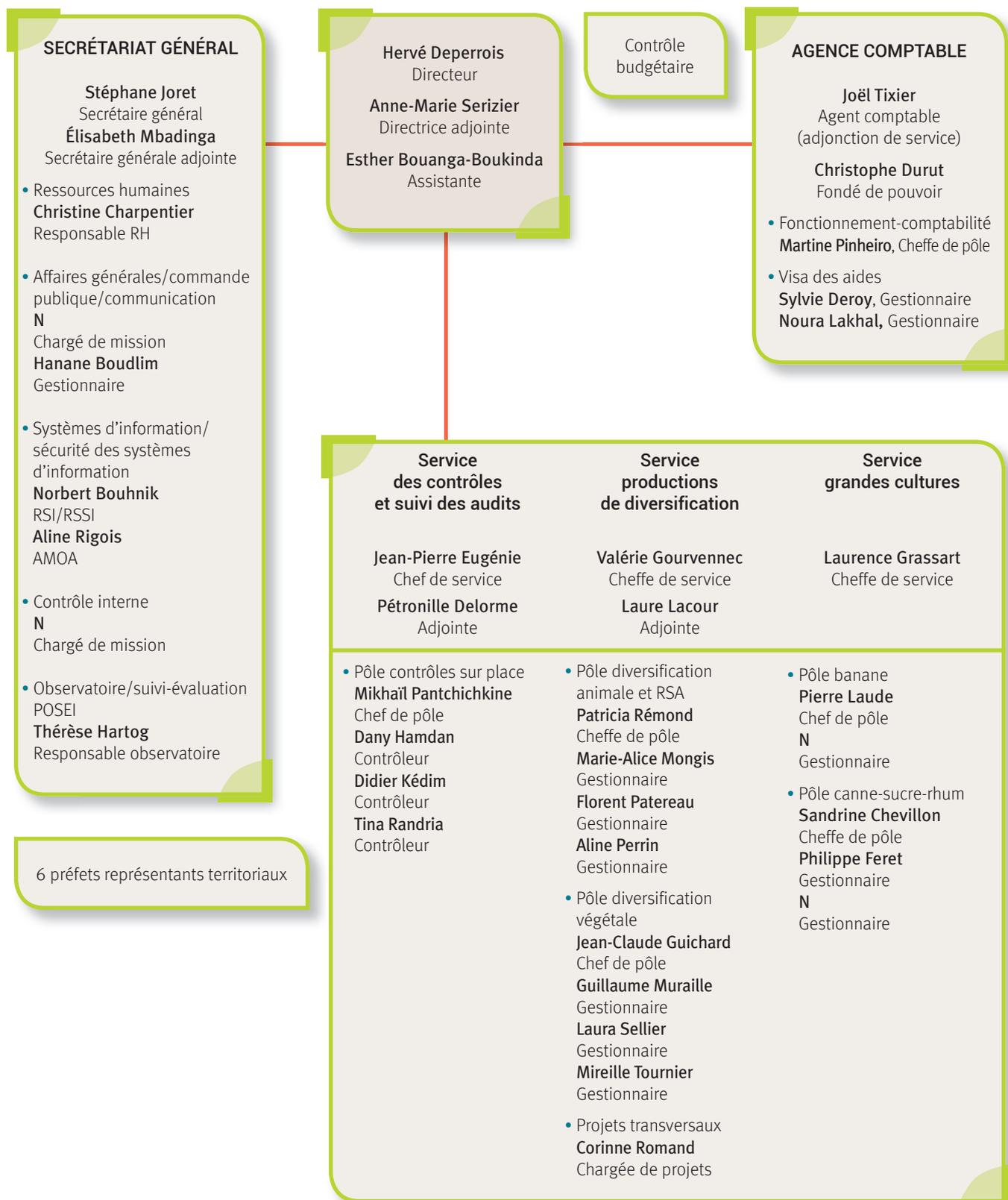
Évolution des ETPT sur la période 2014-2018



Évolution des dépenses d'intervention nationale en M€



L'organigramme



La filière banane

Le mot de Nicolas Marraud Des Grottes, Président du Comité sectoriel banane

Après deux années de très fortes perturbations sur le plan météorologique, l'année 2018 a, enfin, été clémente à l'égard de la filière de production de bananes des Antilles. Cependant, le niveau de production de l'année 2018 reste modeste, avec une remontée très progressive des volumes commercialisés. Ainsi, au titre de la campagne 2018, le niveau de production de bananes antillaises s'est établi à 171 030 tonnes contre 161 830 en 2017.

Ces volumes commercialisés ont été extrêmement faibles sur les premiers mois de 2018, à une période où les cours sont les meilleurs et les gros volumes ont été expédiés à compter des mois d'avril et de mai 2018.

Malheureusement, l'arrivée de ces volumes a coïncidé avec l'effondrement, sur le marché communautaire, du prix de vente de la banane qui a été enregistré à compter de la mi-avril 2018. Cette situation s'explique principalement par le sur-approvisionnement dudit marché en bananes d'origine « dollar », sur-approvisionnement qui s'est poursuivi sur les derniers mois de l'année 2018, avec la même conséquence sur les prix. À cet effet, il est à noter que le prix moyen de vente d'une caisse US de bananes sur le marché européen a lourdement chuté entre 2015 et 2018, pour passer de 14,10 € à 11,90 €. Et durant cette période, le marché communautaire a progressé en volumes de près de 12 %, passant de 5,8 millions de tonnes de bananes consommées à 6,5 millions de tonnes, cette progression ayant bénéficié exclusivement aux pays producteurs de bananes d'Amérique centrale ou

latine. Face à cette situation commerciale tendue, il sera nécessaire que les instances communautaires et nationales veillent à la bonne application des mécanismes de protection de la banane communautaire voire qu'elles les renforcent (maintien du droit de douanes, respect des quotas d'importation fixés par pays, déclenchement de la clause de sauvegarde).

Sur le marché hexagonal, le repli du prix moyen de vente a été moins marqué grâce à la poursuite du travail de valorisation de la production de bananes antillaises au travers, d'une part, la segmentation « La Banane Française », classique ou équitable, dont les volumes sont passés entre 2017 et 2018 de 12 700 tonnes à 21 300 tonnes et, d'autre part, la confection de colisages dits spécifiques correspondant aux demandes de la GMS.

Sur le plan agronomique, la filière de production de bananes antillaises a poursuivi, en 2018, son travail de conception et de diffusion auprès de ses producteurs d'itinéraires techniques agro-écologiques et respectueux de l'environnement. Le thème principalement abordé au cours de l'année écoulée a été l'implantation d'un couvert végétal en bananeraie et la gestion mécanique de l'enherbement, afin de réduire les volumes d'herbicides utilisés. Enfin, un travail fondamental a été lancé par la filière de production de bananes antillaises, en collaboration avec le CIRAD, sur la conceptualisation d'un itinéraire technique banane Agriculture Biologique. Ce projet dénommé BANABIO est actuellement en cours.

La situation de la filière

Le bilan de l'année 2018

2018 est enfin une année sans événement cyclonique majeur après Matthew en septembre 2016 et Maria en septembre 2017. On peut néanmoins déplorer un épisode de pluies diluviennes qui se sont abattues sur cinq communes de la Martinique en avril 2018. Les pertes de production sont estimées de 20 % à 60 % sur 40 % des surfaces.

Le bilan des pertes consécutives à Maria a été particulièrement lourd, et les leçons de Matthew ont été tirées en planifiant des



Régime de bananes sur le marché de Fort-de-France (Martinique)
© ODEADOM

reprises de production plus échelonnées permettant un approvisionnement plus régulier du marché en banane antillaise. Ainsi, le retour en pleine production des bananeraies guadeloupéennes et martiniquaises n'est toujours pas atteint en 2018.

Le marché 2018 de la banane (source CIRAD)

En début d'année, les bananes antillaises sont quasi-absentes du marché alors que les prix sont au plus haut et sans réelle concurrence des fruits de saison (stocks pommes-poires historiquement bas), atteignant 15 € le carton de 18,14 kg. Les prix s'effondrent ensuite jusqu'à la mi-mai, atteignant moins de 11 € le carton, alors que la banane antillaise fait son retour et que l'offre de banane dollar est très soutenue. Les prix vont ensuite osciller jusqu'à la fin de l'année mais resteront très bas, entre 10,2 € et 12,8 € du carton. Le prix vert moyen annuel du carton, 11,9 € en 2018, est le plus bas enregistré depuis 2011.

L'approvisionnement net du marché français se situe en 2018 autour de 643 000 tonnes, approvisionné majoritairement par la banane ACP puis dollar. La banane antillaise représente 165 000 tonnes, principalement pour la consommation française et un peu pour le reste de l'Union européenne.

Les stratégies de la filière

L'absence de cyclone n'exonère pas la filière banane des contaminations de la cercosporiose noire, qui reste très présente sur les deux îles, conduit à une maturité trop précoce des fruits et les fragilise pendant le transport. Pour lutter contre ce champignon, les producteurs pratiquent l'effeuillage, une technique qui consiste à couper les feuilles nécrosées. En parallèle, la mise en œuvre des actions définies dans le plan de banane durable 2 se poursuit, comme développer la formation professionnelle ou favoriser la progression des performances techniques axées sur une segmentation qualitative de la production, permettant ainsi d'asseoir une maîtrise toujours plus fine des professionnels sur leurs pratiques, aussi bien sur le plan social qu'environnemental.

À partir de la campagne 2018, la production de bananes en agriculture biologique est prise en compte dans le programme POSEI, ce qui permettra de développer ce mode de production. L'INAO a par ailleurs accepté en fin d'année que puisse être produit sur une exploitation à la fois de la banane cavendish classique en conventionnel et de la banane issue de la variété CIRAD 925 en production biologique. Cette possibilité de conduite mixte devrait favoriser le développement de la production de bananes en agriculture biologique, les exploitants pouvant ainsi adapter leurs pratiques culturales et minimiser les risques par rapport à un passage de toutes leurs parcelles de bananes en production biologique.



Bananeraie (Guadeloupe)

© ODEADOM

Les modalités d'intervention de l'office

Les crédits communautaires

La base réglementaire du paiement de l'aide POSEI Banane 2018 est constituée du Programme d'option spécifique à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) approuvé par la Commission européenne le 22 août 2007 et mis à jour chaque année, ainsi que de la décision technique 2016-GC 03 du 4 mai 2016 définissant les modalités d'application et d'exécution pour le programme communautaire POSEI France – Gestion de la mesure « Action en faveur de la filière Banane ». Les crédits d'interventions communautaires sont mobilisés au travers du programme POSEI qui a fixé le montant de l'enveloppe annuelle d'aide destinée au soutien de la filière banane antillaise à 129,1 millions d'euros.

L'aide antillaise POSEI Banane 2018, versée sur les tonnages réalisés de la campagne de commercialisation 2017, a bénéficié au total à 530 producteurs.

En Martinique, un peu plus de 96,5 millions d'euros ont été versés aux 356 planteurs adhérents de l'OP Banamart pour une quantité éligible à l'aide POSEI 2018 de 193 065 tonnes déclinées comme suit :

- exportations commercialisées : 118 895 tonnes ;
- commercialisations locales : 3 259 tonnes ;
- quantités reconstituées (Maria) : 70 911 tonnes.

En Guadeloupe, 30,7 millions d'euros ont été versés aux 174 planteurs adhérents de l'OP Les Producteurs de Guadeloupe (LPG) pour une quantité éligible à l'aide POSEI 2018 de 62 674 tonnes déclinées comme suit :

- exportations commercialisées : 36 637 tonnes ;
- commercialisations locales : 3 298 tonnes ;
- quantités reconstituées (Maria) : 22 739 tonnes.

Au total, l'aide POSEI Banane 2018 a représenté 127,3 millions d'euros. La différence avec les 129,1 millions d'euros de l'enveloppe correspond au prélèvement opéré au titre de la discipline financière applicable aux aides directes. Pour 2018, ce taux de réduction a été calculé à 1,411917 %, ce qui représente un prélèvement global de 1,8 million d'euros.

Pour l'année 2018, ce remboursement est versé au titre de l'aide POSEI 2016 pour les producteurs en activité au cours de l'année 2017. Le montant total du remboursement de la discipline financière en 2017 s'est élevé à 1,70 millions d'euros.

Évolution de la production aux Antilles

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Martinique										
Nombre d'exploitations	449	435	420	418	397	388	380	371	364	356
Superficie (ha)	7 368	6 980	6 225	6 382	6 142	6 094	5 745	5 463	5 537	4 568
Production commercialisée (t)	141 366	179 440	194 000	181 677	184 795	158 820	192 435	199 198	197 723	193 065
Guadeloupe										
Nombre d'exploitations	207	208	209	208	200	196	190	183	177	174
Superficie (ha)	1 819	1 940	1 940	1 910	2 037	2 126	2 076	2 027	1 841	1 858
Production commercialisée (t)	45 939	55 675	42 442	61 498	66 830	71 439	73 582	63 755	70 255	62 674
Antilles										
Nombre d'exploitations	656	643	629	626	597	584	570	554	541	530
Superficie en bananes (ha)	9 187	8 920	8 165	8 292	8 179	8 220	7 821	7 490	7 378	N.C.
Production commercialisée (t)	187 305	235 115	236 442	243 175	251 625	230 259	266 017	262 953	267 978	255 739

Les crédits communautaires POSEI

Aide POSEI banane 2018 (€)	Guadeloupe	Martinique	Antilles
Avance	13 945 050	49 961 063	63 906 113
Solde	16 799 138	46 586 918	63 386 056
Total versé	30 744 188	96 547 981	127 292 169
Discipline financière	435 328	1 372 503	1 807 831
Total	31 179 516	97 920 484	129 100 000

Les crédits nationaux

Les crédits nationaux interviennent principalement en contrepartie des actions de développement rural financées par le FEADER dans le cadre des Programmes de développement rural (PDR) de la Guadeloupe et de la Martinique. Pour la période de programmation 2014-2020, le Conseil régional de Guadeloupe et la collectivité territoriale de Martinique n'ont pas activé toutes les mesures du PDR. Les moyens financiers sont engagés en tant que de besoin par l'ODEADOM.

Par ailleurs, l'office a maintenu son effort pour assurer le suivi des marchés national, européen et mondial de la banane dans le cadre du marché public conclu avec le Centre de coopération Internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD). Cette coopération se traduit notamment par l'édition d'un recueil statistique annuel qui fait référence dans la filière professionnelle, l'animation de la réunion bimestrielle de la commission de suivi des marchés de la banane et des interventions lors du comité sectoriel de la filière banane de l'ODEADOM. Cette action a mobilisé 96 000 € en 2018.



Régime de bananes en formation (Mayotte)

© ODEADOM

La filière canne-sucre-rhum

Le mot de Florent Thibault,

Président du Comité sectoriel canne-sucre-rhum

L'année 2018 a été difficile pour les productions de sucres des DOM en particulier en raison des forts impacts climatiques.

Les ouragans Irma et surtout Maria qui ont frappé les Antilles en septembre 2017 ont fait chuter les rendements de plus de 20 %. Par ailleurs, le retrait de l'asulame en 2018 (molécule herbicide utilisée pour maîtriser une des principales adventices) sans alternatives techniques aussi efficaces a des conséquences sur la production antillaise.

À La Réunion, les passages des 3 cyclones ou tempêtes tropicales dont Fakir, tempête tropicale tardive (avril 2018) a durement éprouvé la production de canne à sucre et a conduit à la plus mauvaise campagne des 50 dernières années. L'épisode des gilets jaunes a également perturbé la récolte sucrière et a dérouter les productions nécessaires à la campagne à venir.

Ces conditions défavorables ont entraîné une baisse importante de la production de rhum agricole et de sucrerie par rapport à 2017. Dans ce contexte de raréfaction de la matière première, les cannes ont connu une hausse sensible de leur prix d'achat dans les distilleries de rhum agricole. Toutefois, sur une période de 10 ans, la production totale de rhum croît de plus de 13 % tous DOM confondus, la part du rhum agricole augmentant plus vite.

À ce contexte difficile se greffe une situation très dégradée sur le marché européen des sucres. Les prévisions de la Commission européenne qui tablait sur le cours du sucre aux alentours de 400 € ont été totalement déjouées. Les prix sur le marché européen sont d'environ de 100 € plus bas que ce qu'attendait les experts européens, faisant du marché

naturel des sucres des DOM une exception en comparaison de l'ensemble des autres marchés intérieurs.

Le prix de vente est totalement déconnecté de la réalité de l'économie sucrière puisqu'il ne permet pas de couvrir les coûts de production de la quasi-totalité des sucreries dans le monde. L'industrie sucrière en Europe est donc lourdement fragilisée et des plans de restructuration sont en cours avec les fermetures d'usines et une baisse des prix d'achat de la matière première.

Les DOM n'ont évidemment pas ces marges de manœuvre : leurs outils industriels sont déjà restructurés et les usines présentes ne peuvent accroître les volumes de cannes traitées au regard de la topographie de nos territoires.

Le prix de la canne n'est pas une variable d'ajustement possible dans la mesure où les planteurs travaillent sur des petites surfaces et ne peuvent fortement diversifier leur production sans faire s'écrouler les marchés locaux.

Les DOM, en total accord avec les pouvoirs publics, ont fait le choix d'un modèle social, fortement pourvoyeur d'emplois et équilibré au regard de leurs territoires.

Les soutiens publics ont précisément pour objet de permettre à l'économie sucrière des DOM de maintenir ce cap indispensable à l'ensemble des activités agricoles outre-mer mais également pilier de la vie économique et sociale de ces territoires.

Au moment où le gouvernement français doit notifier à nouveau l'aide à l'industrie domienne auprès de l'Union européenne, les acteurs de la filière canne et sucre de l'ensemble des départements d'outre-mer espèrent que les engagements pris par l'État seront maintenus sur le long terme.

La situation de la filière

L'Europe continentale constitue le débouché principal (plus de 90 %) des productions de sucre des DOM. La suppression des quotas au 1^{er} octobre 2017 constitue un changement fondamental de modèle économique. La restructuration de la filière sucrière est forte et les sucreries des DOM, qui pâtissent d'un handicap de compétitivité, n'ont plus de garanties de débouchés.

L'État a donc décidé de compenser les surcoûts de production auxquels les sucreries qui exportent vers l'Europe des sucres destinés au raffinage doivent faire face par un dispositif d'aide à l'adaptation à la fin des quotas sucriers dont le montant s'élève à 38 M€ par an.

Production

La filière canne joue un rôle important au sein de l'économie agricole des départements d'outre-mer en terme de complémentarité entre les productions agricoles. Elle contribue fortement au maintien des emplois dans les bassins agricoles ainsi qu'au maillage du territoire par ses unités industrielles. Elle est un atout majeur quant à la durabilité de la production agricole par :

- la protection des sols contre l'érosion ;
- la préservation de l'environnement par un usage restreint des intrants ;
- l'approvisionnement en énergie renouvelable (bagasse pour les centrales à charbon) et le développement des bioénergies (bioéthanol et méthane).

La filière canne à sucre constitue un des piliers de l'économie des DOM, tout particulièrement à La Réunion et à la Guadeloupe où la canne occupait en 2017 respectivement 22 703 et 11 000 hectares. Les quelques 8 000 exploitations cannières des quatre départements d'outre-mer emploient l'équivalent de 7 100 personnes à plein temps. Les sucreries de La Réunion emploient plus de 500 personnes, celles de la Guadeloupe 420 équivalent temps plein salariés, celle de la Martinique plus de 100. Avec près de 40 000 emplois directs, indirects et induits dans les filières canne, sucre et rhum, le poids de cette activité ramené à la population active de la métropole représenterait plus de 3 millions d'emplois.

Avec la banane aux Antilles et la pêche à La Réunion, les produits de la canne constituent la principale culture agricole d'exportation. À La Réunion, les exportations de sucre de canne ont représenté 79,8 millions d'euros en 2016, soit 40,4 % des

exportations de produits des industries agroalimentaires en valeur.

7^e producteur mondial de sucre, la France est le seul État membre de l'Union européenne à produire du sucre de canne.

La restructuration de l'industrie sucrière des départements d'outre-mer est parvenue à son terme. Il ne subsiste que cinq unités de production : deux à La Réunion, une à la Martinique et deux à la Guadeloupe dont l'une sur l'île de Marie-Galante.

De l'ordre de 60 % du sucre des DOM sur les 260 000 tonnes de sucre de canne produit en moyenne chaque année est destiné au raffinage. Le solde représente des sucres spéciaux dont 60 % sont à destination des industries agroalimentaires et 40 % des sucres de bouche. Ces sucres spéciaux sont écoulés sur le marché local et dans l'Union européenne.

Dix-huit distilleries (neuf en Guadeloupe, huit à la Martinique et une en Guyane) produisent du rhum agricole. À La Réunion, l'essentiel du rhum provient de la distillation de la mélasse (rhum de sucrerie), la production du rhum agricole restant marginale, aux alentours de 500 HAP par an. En revanche, en Martinique, 87,3 % du rhum produit est du rhum agricole préparé à partir de 78 % de la production de canne de ce département. En Guadeloupe, le rhum agricole ne représente que 44,3 % de la production de rhum et 11,1 % de la production de canne, mais la production de rhum agricole est en constante progression. Enfin, en Guyane, la seule destination de la canne est la transformation en rhum agricole. La production locale reste insuffisante pour couvrir la demande intérieure et le rhum antillais s'exporte vers la Guyane.



Paysage agricole réunionnais (La Réunion)

© ODEADOM

Les modalités d'intervention de l'office (crédits communautaires et nationaux)

Les crédits d'interventions communautaires

Ces crédits sont mobilisés au travers du programme POSEI sous la forme de trois aides :

- l'aide au maintien de l'activité sucrière accordée aux entreprises sucrières qui acceptent en contrepartie des engagements précis en matière de paiement des cannes aux planteurs, de réalisation d'actions de modernisation et d'écoulement des sucres produits. Cette aide tous départements confondus s'est élevée en 2018 à 59,2 M€ ;
- l'aide au transport de la canne à sucre qui vise à compenser l'impact sur les coûts de transport des cannes des bords de champs vers les balances de pesée. Cette aide représente 9,9 M€ en 2018 ;
- l'aide à la transformation de la canne à sucre en rhum agricole est accordée aux distillateurs pour la transformation de la canne produite dans les départements d'outre-mer en rhum agricole, dans la limite de 88 757 HAP pour le rhum agricole. Le montant des crédits mobilisés dans ce dispositif a atteint 5,7 M€ en 2018.

Les crédits POSEI sont stables depuis cinq ans et s'élèvent à près de 74,7 M€.



Canne à sucre (Guadeloupe)
© ODEADOM

Crédits communautaires payés en 2018 relatifs à la campagne 2017 en K€

	Martinique	Guadeloupe	La Réunion	Guyane	Total
Aide au transport	517	2 424	6 900	16	9 857
Aide à la transformation	3 874	1 659	0	153	5 686
Aide au maintien de l'activité sucrière	1 066	13 971	44 163	0	59 200
Total payé	5 457	18 054	51 063	169	74 743

Les crédits nationaux

Ces crédits interviennent dans le cadre de droits à engager pour chacun des DOM. Chaque département priorise les actions qu'il souhaite soutenir une année donnée. L'ODEADOM conventionne alors avec le bénéficiaire en intervenant, soit en contrepartie d'aides communautaires au titre FEADER, soit en s'appuyant sur des régimes d'aides d'État existants.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif d'aide pour l'adaptation à la fin des quotas sucriers, 38 M€ ont été versés en 2018 aux sucreries de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion.

La Réunion

L'ODEADOM a participé, à hauteur de 182 500 €, au financement des investissements en faveur des sucreries.

Par ailleurs, l'office a contribué aux activités de démonstration et aux actions d'information menées par la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de La Réunion (FDGDON) pour 30 358 €.

Martinique

La Martinique a choisi de consacrer la majorité des crédits aux investissements individuels dans les exploitations agricoles (68 489 €) et au financement des études techniques menées par le Centre technique de la canne et du sucre (CTCS) sur les nouvelles variétés de canne et les itinéraires techniques en production ainsi que sur le processus de fabrication du sucre (63 628 €).

L'office contribue (22 849 €) au développement du label AOC Rhums Martinique en finançant des actions de promotion menées par le Syndicat de défense de l'AOC (SDAORAM).

Guadeloupe

La Guadeloupe a choisi de consacrer une enveloppe de 5 982 € aux investissements dans les distilleries de rhum agricole.

Les crédits nationaux engagés (en €)

	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	National	Total
2016	259 645	192 720	234 959	19 200	706 504
2017	270 689	307 096	186 167	28 000 000	28 881 853
2018	5 982	154 966	212 858	38 000 000	38 373 806



Sucrerie et Rhumerie de Marie-Galante (Guadeloupe)

© ODEADOM

Les réalisations marquantes en 2018

Le mot de Pierre Papadopoulos, Directeur de la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Guyane

En 2018, la Guyane a disposé de 8,3 millions d'euros du programme d'option spécifique à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) pour appuyer, conforter et développer ses productions agricoles, soit environ 2,6 % de l'enveloppe totale du POSEI annuel. 67 % des soutiens publics du POSEI sont destinés aux productions animales guyanaises et 24 % pour réduire les coûts des importations de produits agricoles au titre du Régime d'approvisionnement spécifique (RSA) dont, pour l'essentiel, au profit de l'alimentation animale.

En accompagnement des soutiens publics mobilisés au titre du Programme de développement rural de la Guyane, la participation financière de l'ODEADOM a concouru au développement des filières agricoles de ce territoire :

- C'est ainsi que la filière « poules pondeuses » bénéficiera très prochainement d'un centre de conditionnement des œufs modernisé, implanté au Dégrad des Cannes. Il assurera de nouveaux débouchés aux œufs hors calibres qui seront orientés vers une casserie pour produire de l'œuf liquide. Les éleveurs seront en conséquence déchargés de trouver des circuits de commercialisation à ces œufs hors normes. Cet investissement participe à la mise en œuvre de la stratégie de structuration de la filière volailles, menée par la section Volailles d'INTERVIG, inscrite notamment dans le Plan d'urgence et de convergence de la Guyane.

- Les travaux pour accroître les capacités de l'entreprise Délices de Guyane à transformer des fruits et des condiments se poursuivent et devraient assurer une solution aux excédents de production agricole conjoncturels et structurels. Ils devraient également s'accompagner par la commercialisation de nouveaux produits à forte valeur ajoutée.

Les fonds ODEADOM consentis à l'animation et à la gestion du programme « diversification des filières animales » ont favorisé la structuration des acteurs de la filière animale de Guyane par la création d'une fédération des commerçants d'approvisionnements des producteurs (FEDAPRO), d'une association d'éleveurs de volailles de chair et de ponte (FEVOG) qui regroupe les principaux producteurs non coopératifs du territoire guyanais ainsi que d'une association des transformateurs de produits locaux de Guyane (AGATA). Les actions de promotion se sont poursuivies et amplifiées notamment avec comme temps fort la troisième édition du « Mois de la Viande Locale » avec quatre portes ouvertes, onze animations en grandes et moyennes surfaces, six ateliers de cuisine et, sans vouloir se gargariser, près de 20 000 menus spéciaux chez les restaurants participant à cette action de promotion. Un succès éclatant et sans ambages : plus de 1 500 guyanais présents aux portes ouvertes et une augmentation de

4 % des volumes de viande locale commercialisés pendant l'opération... et en apogée pour introduire ces moments de communion, s'est tenue la soirée de lancement de l'événement au lycée hôtelier Melkior – Garré. Notons également les travaux menés avec les principaux acteurs dont les interprofessions de Guyane (INTERVIG et APIFIVEG) pour accroître les parts de marché des produits locaux dans la restauration collective hors foyer en totale cohérence avec les dispositions de la loi Alimentation et Agriculture qui réserve la part belle aux produits sous signe de qualité ou équivalent.

Enfin, la mise en œuvre tant attendue en Guyane du dispositif « encadrement administratif » dans les OPA qui apportera son concours au développement des filières agricoles et la consolidation de leurs performances techniques et économiques.

La volonté politique partagée entre les acteurs privés et publics de développer les compétences des chefs d'exploitation agricole guyanais se matérialise par le concours financier de l'ODEADOM aux travaux de recherche et développement (exemple : les Réseaux d'innovation et de transfert agricole dans les DOM dont les projets portés, en tant que chef de file, par le CIRAD sur les techniques de greffage des cacaoyers ou encore l'utilisation de produits de biocontrôle pour lutter contre le *Rastrococcus* invasif). Avec le concours de l'encadrement technique, soutenu par des financements de l'ODEADOM, n'entrant pas dans le champ du POSEI, cet axe stratégique pour le territoire guyanais de renforcement des compétences techniques des agriculteurs sera renforcé et apportera son écot au développement dans leurs performances techniques, économiques et environnementales. Conformément aux engagements dans le Plan d'urgence pour la Guyane, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a délégué 2,5 millions d'euros à la Chambre d'agriculture pour améliorer « l'encadrement technique » : un effort considérable. Ces 2,5 millions d'euros sur la période 2019-2020 viendront soutenir l'encadrement technique agricole en Guyane, notamment au profit des filières animales et végétales mais aussi sur des domaines transversaux que sont la structuration de la petite agriculture, le développement des signes de qualité et des projets structurants, la transformation et la commercialisation des produits agricoles locaux voire une aide à la mise à disposition de foncier agricole. La Chambre d'agriculture de Guyane a été retenue comme chef de file de l'animation et de la coordination du plan d'actions. La gouvernance du projet est assurée par celle-ci et la DAAF de Guyane. Une convention bipartite entre l'ODEADOM et la Chambre d'agriculture de la Guyane, signée en décembre 2018, précise les modalités techniques et financières de l'encadrement technique.

Les comités sectoriels

Au cours de l'année 2018, se sont tenus deux comités sectoriels pléniers et cinq comités en audioconférence.

Le comité sectoriel plénier a permis d'aborder avec l'ensemble des professionnels les grandes thématiques suivantes :

- actualités des marchés et des filières ;
- bilan des aides communautaires (RAE) et des contrôles ;
- actualités POSEI : décisions techniques, aide à l'animation (procédure de mise en œuvre), dispositif de circonstances exceptionnelles ;
- modifications du programme POSEI 2019 (calendrier, priorités en relation avec les GT...) ;
- stratégies et plans de filières : États généraux de l'alimentation/ Assises Outre-Mer ;
- Écophyto ;
- contrôle phytosanitaire des végétaux ;
- reconnaissance des OP et contrôles OCM.

Les professionnels ont pu débattre de l'actualité des politiques agricoles dans les outre-mer au travers des grandes orientations portées par les ministères.

Un point spécifique a été fait sur la situation actuelle et les perspectives concernant les contrôles phytosanitaires à l'importation des végétaux destinés et provenant des départements d'Outre-mer.

Les comités sectoriels, organisés en audioconférence, ont permis :

- la validation des décisions techniques annuelles ;
- l'information sur les modifications du programme POSEI présentées à la Commission européenne ;
- l'organisation de groupes de travail sur des sujets spécifiques tels que le fonctionnement et l'animation des interprofessions, la poursuite des travaux sur les dispositifs disponibles de valorisation.



Culture de fleurs ornementales (Saint-Pierre-et-Miquelon)

© ODEADOM

Écophyto



Écophyto est une mesure instaurée en 2008 suite au Grenelle de l'environnement dont les grands principes sont :

- le maintien d'une capacité de réduction de 50 % des produits phytosanitaires selon une trajectoire en deux temps : -25 % d'ici 2020 et -50 % d'ici 2050 ;
- la mise en place d'une vigie des impacts à 360° ;
- une inscription au cœur du projet agroécologique ;
- la volonté de placer l'entreprise au centre du dispositif ;
- les notions « Jouer collectif » et « Territorialiser » ;
- la diffusion d'une culture positive.

Chaque année l'ODEADOM a en charge la mise en œuvre de quatre actions au travers d'une convention annuelle conclue avec l'Agence française de la biodiversité (AFB) qui couvre la mise en œuvre des actions suivantes :

- programme d'expérimentation « usages orphelins » dans les DOM ;
- développement de méthodes économes en produits phytopharmaceutiques ;
- mise en œuvre d'une filière pérenne pour la gestion durable des EPP ;
- amélioration du transfert.

Pour 2018, le budget alloué à ces actions s'élève à 1 093 973 €.

L'échange de pratiques, initialement prévu en 2017, a été organisé en Guadeloupe du 4 au 7 décembre 2018. 34 personnes ont participé à ce séminaire.

Au travers de visites sur le terrain, les thématiques suivantes ont été abordées :

- présentation des actions Écophyto engagées à la Guadeloupe ;
- table ronde avec les OPA et les SICA sur la problématique du transfert des solutions économes en phytos aux agriculteurs ;
- présentation et synthèse des résultats DEPHY DOM ;
- avancement du projet Challenge EPI DOM ;
- méthodologie d'élaboration des livrables par thématique.

À l'issue de cet échange, il a été relevé différents points :

- aspects techniques : nécessité d'un travail sur les seuils de nuisibilité par culture et pérennisation de l'appui technique dans les OPA ;
- aspects financiers : charges supplémentaires trop peu couvertes en rémunération par les MAEC, problème de tuilage des conventions des projets se déroulant sur plusieurs années ;

- aspects réglementaires : adaptation de la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires dans des systèmes d'associations de cultures, développement de labels valorisant les productions conduites selon des pratiques respectueuses de l'environnement ;
- sur la question du transfert : développement d'ateliers paysans, présence des OPA lors des séminaires, mise en place de cellules-projets intégrant tous les acteurs, élaboration d'un programme de formation pour les conseillers et techniciens sur le processus d'innovation.

Réseaux de référence

Dans le cadre du chapitre VI du Programme POSEI France, les cinq départements outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte) bénéficient de la mesure « Réseaux de références », c'est-à-dire un dispositif d'élaboration et de collecte de références technico-économiques sur les systèmes de productions animales et végétales de diversification et d'un suivi-évaluation des filières.

Pour les productions animales, l'Institut de l'élevage en tant que maître d'œuvre national assure l'animation et la coordination de ce programme. L'Institut du porc (IFIP) et l'Institut de l'aviculture (ITAVI) y participent et ont également été sollicités pour le programme de travail pluriannuel 2014-2020 dans la continuité de celui mis en place entre 2006 et 2013, en collaboration avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles locales.



Zébus (Guyane)
© ODEADOM

Les filières ■ Les filières de diversification

À compter de 2016, Mayotte a intégré le réseau avec l'élevage de ruminants. Sept exploitations ont contribué aux données technico-économiques. La collecte des données est plus difficile et tarde sur la filière des petits ruminants.

350 000 € environ vont être versés au titre de l'année 2018 pour les réseaux d'élevage.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure « Réseaux de références » du chapitre VI du POSEI France, l'Association de coordination technique agricole (ACTA) et l'ODEADOM ont signé une convention cadre relative à la mise en place de réseaux de

références pour les productions de diversification végétale (RRDV) dans les Départements d'outre-mer (DOM), portant sur la période 2014-2020. Fort de son expérience dans le déploiement d'un tel dispositif depuis 2007 pour les filières animales, l'Institut de l'élevage apporte son appui technique à l'ACTA dans la coordination et la maîtrise d'œuvre du programme, et pour l'adaptation d'un logiciel dédié à l'enregistrement des données technico-économiques de suivi d'exploitation.

163 000 € environ vont être versés au titre de l'année 2018 pour les réseaux végétaux.

Le choix des cultures pivot retenues a été fait dans les trois départements au niveau local.

Guadeloupe	Martinique	La Réunion
 Ananas (Queen et Cayenne)	 Christophine	 Ananas Queen Victoria
 Banane plantain	 Igname	 Mangue José
 Giraumon	 Orange	 Tangor Ortanique
 Laitue	 Tomate de plein champ	 Tomate hors-sol sous serre
 Patate douce	 Patate douce	 Rose sous abri

Source : ACTA

Les modalités d'intervention de l'office

Le mot de Joël Sorres,

Président du Comité sectoriel diversification végétale

Chaque année, l'occasion m'est donnée de présenter un bilan rapide des activités du comité sectoriel ainsi que les thématiques de travail pour l'année suivante. En 2018, le comité sectoriel s'est moins fréquemment réuni mais quelques membres ont pu participer aux différents groupes thématiques organisés par l'office issus du Conseil d'administration de l'ODEADOM (préfinancement des entreprises, transformation agroalimentaire, lien entre agriculture et tourisme, signes de qualité (en particulier Agriculture Biologique) et gestion des risques).

Néanmoins, la séquence plénière dont le format est à privilégier a permis comme de coutume d'aborder l'actualité des marchés et des filières, ce qui nous permet de constater que l'effort de structuration se poursuit dans chacun des DOM avec un renforcement du rôle des interprofessions et des structures économiques au sein de ces filières, permettant d'augmenter la visibilité de nos produits sur nos territoires. Nous avons aussi demandé à ce que notre comité se déroule sur deux jours pour pouvoir pleinement échanger sur des sujets hautement stratégiques pour nos territoires et nos agricultures.

Ce comité a été l'occasion, outre l'actualité du POSEI, d'effectuer un point sur les dernières évolutions législatives et réglementaires européenne et française en matière de contrôle phytosanitaire des végétaux ainsi que d'aborder les travaux consécutifs aux EGA, en précisant leur articulation avec les Assises de l'Outre-Mer et les perspectives qu'ils ouvrent pour les filières végétales des DOM, en commençant par le projet de loi issu des EGA.

Pour 2019, un comité de pilotage stratégique sera mis en place afin de prendre en considération les sujets transversaux ou inter filières en lien avec le comité sectoriel.

Cette nouvelle gouvernance devrait permettre de redonner une nouvelle impulsion au rôle du comité notamment sur le nécessaire travail de simplification du POSEI à entreprendre et de poursuivre les échanges entre professionnels des DOM.

Je tenais par la même occasion à saluer le travail des collègues professionnels pour leur pertinence dans les propositions formulées ainsi que leur disponibilité pour participer activement aux travaux de notre comité sectoriel.

Un remerciement particulier à l'administration de l'ODEADOM pour la qualité des échanges et de l'accompagnement nécessaire pour la vie de notre comité sectoriel végétal et diversification.

Crédits nationaux

L'ensemble des interventions de l'ODEADOM en faveur des filières de diversification s'inscrit, dans le cadre d'enveloppes de droits à engager pour chacun des DOM ou COM. Chaque territoire priorise les actions à soutenir une année donnée. L'ODEADOM conventionne alors avec le bénéficiaire en intervenant, soit en contrepartie d'aides communautaires au titre du FEADER, soit en s'appuyant sur les régimes d'aides d'État existants.

Pour l'année 2018, les crédits de l'office ont donc été engagés pour partie en contrepartie du programme FEADER mais aussi sur les régimes d'aides d'État, pour des actions particulièrement ciblées et non encore financées sur le FEADER. Il s'agit notamment du régime d'aide notifié à la Commission européenne qui permet de subventionner les postes d'encadrement administratif dans les organisations de producteurs. Cette aide a permis de soutenir les structures à hauteur de 891 000 € sur quatre départements.

Par ailleurs, l'année 2018 est marquée par la mise en place du Plan d'urgence Guyane au travers d'une convention établie avec la Chambre d'agriculture qui a pour objet de renforcer l'encadrement technique pour les filières dans les secteurs de l'élevage et du végétal, et de développer des thématiques plus spécifiques comme notamment l'aide à la structuration de la petite agriculture, le développement des signes de qualité et d'origine, la mise à disposition du foncier agricole et le développement de l'aval des filières.

À Saint-Pierre-et-Miquelon, l'ODEADOM a essentiellement subventionné des investissements et des intrants dans les exploitations agricoles, ainsi que des actions d'assistance technique et d'encadrement pour la Chambre d'agriculture.



Culture de salades sous serre (Saint-Pierre-et-Miquelon)

© ODEADOM

Crédits communautaires

Les productions végétales

Les aides communautaires dédiées aux filières de diversification végétale sont constituées de trois mesures socles décrites dans le programme POSEI. Le programme Mayotte repose pour la part payée par l'ODEADOM sur des aides spécifiques dont les objectifs sont l'organisation de la transformation, de la commercialisation sur le marché local et hors région de production et l'animation des filières.

Les montants des paiements, en hausse depuis 2010, continuent d'augmenter en 2018 (+1 % par rapport à 2017) mais de manière moins importante. Ils atteignent 24 750 176 € et sont supérieurs à l'année précédente grâce en grande partie à l'activation des circonstances exceptionnelles pour la deuxième année consécutive pour la Guadeloupe et la Martinique.

Le complément national a été mobilisé à hauteur de 12 900 176 €. L'aide à la commercialisation sur le marché local représente 57 % des aides versées, avec une augmentation notable de plus de 6 %.

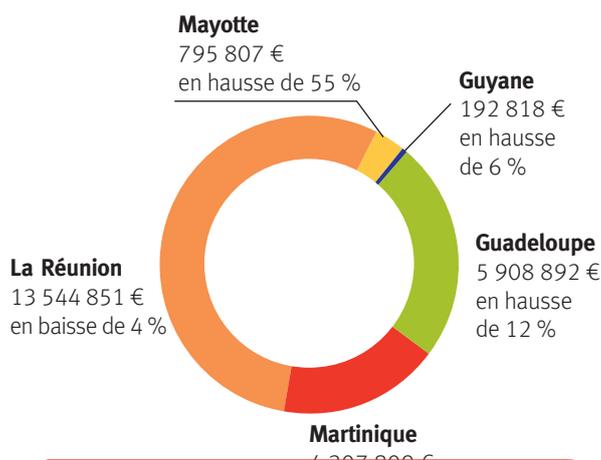


Culture de fleurs (oiseau de paradis) dans la région de Cacao (Guyane)

© ODEADOM

La légère hausse est due à l'augmentation significative des quantités aidées via la valorisation des productions au travers des démarches de certification de type « haute valeur environnementale » ou « agriculture biologique ». En effet, la majoration de 20 % mise en place depuis 2014 d'abord sur l'agriculture raisonnée et maintenant pour la certification « haute valeur environnementale », incite fortement les producteurs à s'engager dans cette démarche accompagnée par les OP, et pour le bien des consommateurs.

Les paiements effectués pour la Guadeloupe et la Martinique suite au passage des tempêtes Maria et Irma représentent 1 117 421 €.



Activation des circonstances exceptionnelles en 2018

- pour la Martinique, du fait des fortes pluies d'avril 2018 ;
- pour La Réunion, à la suite des tempêtes tropicales Berguita de janvier 2018 et Fakir d'avril 2018.

Ces dérèglements climatiques sont de plus en plus fréquents et rapprochés dans le temps, n'incitant pas les producteurs à relancer la production.



Le mot de Jacques Crozilhac, Président du Comité sectoriel filières d'élevage

Il est de coutume que le Président du Comité sectoriel élevage de l'ODEADOM présente à travers quelques mots d'introduction, le rapport d'activité de l'office pour l'année écoulée. Je livre ainsi mes réflexions sur cet exercice. 2018 n'a pas été une année comme les autres !

En effet, c'est l'année de mise en œuvre des États généraux de l'alimentation après le lancement lors du discours de Rungis d'octobre 2017 du Président de la République. Ce fût un grand moment pour les filières organisées des Outre-mer de montrer qu'elles ont été des précurseurs en termes de structuration.

Ainsi, la structuration engagée par les professionnels depuis près de trente ans à La Réunion, vingt en Martinique, dix en Guadeloupe et cinq en Guyane repose sur une organisation des filières animales selon une logique interprofessionnelle, permettant d'échanger, de construire avec l'ensemble des acteurs de ces filières ; même si le niveau d'implication de tous les acteurs n'est pas le même d'un territoire à un autre !

Ce modèle de structuration assure la mise en œuvre de programmes tel que le POSEI en faveur des territoires d'Outre-mer et qui permet à l'ODEADOM d'être présent dans les DOM.

Des progrès continuent à être faits par les interprofessions et leurs membres dans le but d'offrir des produits de qualité

aux consommateurs et à prendre une part active au développement économique.

Hélas, ces efforts sont bloqués par l'arrivée massive et régulière de produits de dégagement issus du territoire national et du reste de l'Europe, non vendus sur les territoires de production, de qualité extrêmement médiocre. Ils sont déversés dans les territoires d'Outre-mer, empêchant ainsi les producteurs locaux de commercialiser sur leurs propres marchés et d'avoir un revenu.

Comme les autres années, 2018 a été chargée en contrôles. Nécessaires pour justifier de la bonne utilisation des financements publics, ces contrôles ne doivent pas occulter que l'ODEADOM doit se donner les moyens, au-delà des préoccupations de sa gouvernance et du maintien de son agrément, d'être à l'écoute des territoires d'Outre-mer pour accompagner plus efficacement le développement de leur économie agricole.

En résumé, 2018 a été au sein du Comité sectoriel une année de discussions relatives à la défense d'un revenu pour les éleveurs face à la concurrence déloyale des produits congelés et surgelés !

C'est tous ensemble que nous parviendrons à produire et à vendre dans les territoires d'Outre-mer.



Les productions animales

La mesure « structuration de l'élevage »

Depuis 2006, les filières animales des DOM peuvent bénéficier de soutien communautaire dans le cadre de la mesure « Structuration de l'élevage » du programme POSEI France. Cette mesure octroie des aides communautaires aux éleveurs et aux structures au titre de programmes globaux de soutien aux activités de production et de commercialisation des produits locaux dans les secteurs de l'élevage et des produits laitiers.

Les interprofessions, ARIBEV et ARIV à La Réunion, AMIV en Martinique, IGUAVIE en Guadeloupe et INTERVIG en Guyane sont en charge de la mise en œuvre du POSEI France au plan local. Elles perçoivent une aide qui leur est dédiée, relative à « l'animation et à la gestion du programme POSEI France ».

Au total, plus de 39,78 millions d'euros ont été versés tous DOM confondus, au titre de la campagne de réalisation 2017, dont 18 440 000 € sur fonds communautaires (FEAGA) et 21 268 000 € sur crédits nationaux (CIOM).

Le programme POSEI, notamment la mesure « Structuration de l'élevage », évolue chaque année sur demande des professionnels des filières.

En 2016 et 2017, les programmes des aides pour la Guadeloupe et la Martinique ont été profondément modifiés dans un objectif de simplification. Les aides de la production à l'abattage ont été fusionnées en une seule aide « au produit d'élevage », forfaitaire au kg de viande produite, dont une part subventionne l'éleveur en fonction d'une grille de qualité obtenue pour ses produits, et l'autre part subventionne la structure collective pour ses actions auprès de ses adhérents.

La mesure « importations d'animaux vivants » (IAV)

La mesure IAV vise à satisfaire les besoins de développement des cheptels locaux et à compenser le surcoût d'acheminement élevé des animaux. Elle couvre les échanges inter-DOM d'animaux nés dans les DOM.

L'office assure le paiement de cette aide au fil de l'eau, sur deux exercices FEAGA (n et n+1). Ce budget peut être complété par des fonds nationaux (CIOM) si les fonds communautaires s'avèrent insuffisants.

La campagne 2018 est dotée d'une enveloppe globale de 1 616 460 € qui se répartit ainsi :

- Guadeloupe 241 000 € (300 000 € en 2017)
- Guyane 176 515 € (243 000 € en 2017)
- Martinique 111 000 € (90 000 € en 2017)
- La Réunion 897 544 € (700 000 € en 2017)
- Mayotte 190 401 € (107 000 € en 2017)

Pour la campagne 2018, environ 80 % de l'aide IAV a été payée sur FEAGA (contre 70 % en 2017).

Les aides IAV concernent toujours principalement les volailles et les œufs à couver.

En 2018, les montants payés en faveur de la Martinique et de Mayotte ont augmenté respectivement de 23 % et de 78 % par rapport en 2017.

Les aides IAV sont toujours majoritairement sollicitées par les importateurs réunionnais.

Le Régime spécifique d'approvisionnement

Le Régime spécifique d'approvisionnement (RSA) vise à alléger les surcoûts liés à la situation géographique des DOM et à l'étroitesse de leurs marchés en aidant les opérateurs à importer des matières premières (origine Union européenne ou pays tiers), destinées, par ordre de priorité, à l'alimentation animale, aux industries agroalimentaires et à l'alimentation humaine.

L'avantage pour les opérateurs prend la forme pour les produits en provenance de l'U.E. d'une aide en €/tonne et pour les produits d'origine pays tiers d'une exonération de droits de douane.

L'office assure le paiement de cette aide au fil de l'eau, sur deux exercices FEAGA (n et n+1). Le RSA est exclusivement payé sur fonds communautaires (FEAGA).

La campagne 2018 est marquée par une augmentation de 1,09 % de l'enveloppe pour les matières premières en provenance de l'Union européenne (de 26,61 M€ en 2017 à 26,90 M€ en 2018).

Au total, plus de 26,56 M€ ont été versés au titre de la campagne 2018 soit un taux de réalisation de l'enveloppe de 98,7 %.

83 opérateurs ont bénéficié de cette mesure mais plus de 90 % de l'ensemble des aides versées concernent dix opérateurs (parmi lesquels deux concentrent 60 % de ce montant). La Réunion est le plus gros bénéficiaire des aides RSA, à hauteur de 58 %.

91 % des aides versées concernent les céréales et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine.



Bovins au piquet (Mayotte)
© ODEADOM

Le contrôle des bénéficiaires du POSEI France

Plusieurs corps de contrôle réalisent le contrôle sur place (CSP) des bénéficiaires des aides du programme POSEI France, selon différentes modalités : contrôles avant paiement et contrôles *a posteriori*.

Les contrôles sur place avant paiement

Également appelés contrôles concomitants, ils sont définis selon un plan de contrôle établi annuellement par l'ODEADOM. Ces contrôles sont soit réalisés directement par l'office, soit délégués aux DAAF.

Pour les mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPAL) versées directement aux producteurs de banane et de canne à sucre, les CSP avant paiement en 2018 ont concerné 327 bénéficiaires (soit 5,4 % des 6 092 demandeurs d'aide) pour un montant de demande d'aide contrôlé de 15 855 601 €. Le montant des demandes d'aide faisant l'objet d'erreurs s'élève à 59 457 €, soit 0,37 % du montant contrôlé. Le CSP de l'aide au transport de la canne à sucre a été délégué aux DAAF pour les départements de la Guadeloupe et de La Réunion.

Pour les autres aides MFPAL (aide aux sucreries, transformation de la canne en rhum, diversification végétale, structuration de l'élevage, importation d'animaux vivants-IAV), 764 demandes d'aide ont été présentées par 198 opérateurs, pour un montant total demandé de 132 709 737 €. Les CSP avant paiement en 2018 ont porté sur 247 demandes d'aide, soit un taux de contrôle des aides demandées de 32,3 %. Le montant d'aide contrôlé a été de 64 724 134 €, soit un taux de contrôle des montants demandés de 48,8 %. Le montant des demandes d'aide faisant l'objet d'erreurs s'élève à 45 582 €, soit 0,07 % du montant contrôlé.

Concernant le Régime spécifique d'approvisionnement (RSA), 2 061 demandes d'aide ont été présentées par 89 opérateurs, pour un montant total demandé de 26 575 260 €. Les CSP avant paiement en 2018 ont porté sur 198 demandes d'aide, soit un taux de contrôle des aides demandées de 9,6 %. Le montant d'aide contrôlé a été de 2 245 749 €, soit un taux de contrôle des montants demandés de 8,5 %. Le montant des demandes d'aide faisant l'objet d'erreurs s'élève à 33 222 €, soit 1,48 % du montant contrôlé.

Les contrôles *ex post* (après les faits)

Une quarantaine de contrôles sur place est réalisée chaque année après le paiement des aides, sous l'égide de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), par la Mission de contrôle des opérations dans le secteur agricole (MCOSA) et le Service régional d'enquêtes des Douanes (SRE de la DGDDI).

En cas d'anomalie constatée lors du CSP et actée en séance de la CICC, le bénéficiaire est amené à reverser l'aide alors considérée comme indue. Pour 2018, le montant à reverser s'est élevé à 300 950 €, pour l'ensemble des dossiers de contrôles *ex post*.

Anomalies les plus fréquemment rencontrées lors des contrôles sur place

La principale anomalie, toutes aides et tous corps de contrôle confondus, porte sur les **défauts de traçabilité** : absence de comptabilité matière, discordances, incohérences ou écarts de quantités, défauts de pesées.

Les autres anomalies observées concernent des produits demandés à l'aide non éligibles, des aides attribuées à des bénéficiaires non éligibles car ne disposant pas du statut d'agriculteur, des erreurs de saisie, des écritures comptables non réalisées, des factures non acquittées ou acquittées hors délai, des dépassements du montant autorisé de paiement en espèces, des retards de reversement d'aide aux bénéficiaires finaux, un double financement avec le dispositif FEADER, l'utilisation de codes douaniers erronés.



Étal de bord de route (La Réunion)
© ODEADOM



ODEADOM

Office de développement
de l'économie agricole
d'outre-mer



Ce rapport annuel peut être téléchargé sur www.odeadom.fr

12, rue Henri Rol-Tanguy
TSA 60006
93555 Montreuil Cedex
odeadom@odeadom.fr
Tél. : 01 41 63 19 70
www.odeadom.fr